

de Bourgogne-Franche-Comté

les francas

L'éducation en mouvement !

DEJEPS ANIMATION SOCIO-ÉDUCATIVE OU CULTURELLE

MENTIONS :

- DÉVELOPPEMENT DE PROJET TERRITOIRES ET RÉSEAUX
- ANIMATION SOCIALE

→ POURQUOI LA FORMATION DEJEPS* ?

Vous êtes Salarié(e) en poste ou avez envie :

- d'évoluer,
- de concevoir des projets, d'en coordonner leur mise en œuvre,
- de travailler en partenariat, d'animer une équipe pluridisciplinaire,
- de prendre des responsabilités, d'impulser de nouvelles dynamiques.

Vous êtes employeur et vous avez envie d'investir dans les compétences de l'un(e) de vos salarié(e)s pour qu'il/elle puisse :

- développer des projets, des partenariats,
- animer une équipe pluridisciplinaire,
- faire vivre le projet de la structure en le développant.

* Diplôme d'Etat de la Jeunesse de l'Education Populaire et des Sports

→ LES MÉTIERS DE COORDONATEUR/COORDINATRICE**

- coordonnateur enfance jeunesse,
- responsable du service animation en EHPAD,
- chargé de mission,
- adjoint de direction,
- animateur coordonnateur.

** Exemples d'emplois occupés par d'anciens stagiaires

Formation en partenariat
avec

CREPS
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

irfess
Institut Régional Supérieur
du Travail Éducatif et Social
de Bourgogne



LA FORMATION

DEJEPS ANIMATION SOCIO-ÉDUCATIVE OU CULTURELLE

- Formation de niveau 5 (bac +2) reconnue au RNCP et délivrée par la Ministère de la jeunesse et des sports.
- Organisée en alternance en 4 Unités capitalisables (UC). Le diplôme s'obtient quand les 4 UC sont validées.
 - **UC 1** : Concevoir un projet d'action
 - **UC 2** : Coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action
 - **UC 3** : Conduire des démarches pédagogiques
 - **UC 4** : Animer en sécurité dans le champ d'activité
- La durée totale est de **1221 heures** : 721 heures en centre de formation et minimum 500 heures en structure.
- Les contenus de formation se déroulent en présentiel et en formation ouverte à distance (FOAD).
- Cette formation en alternance met en relation la théorie et la pratique. Elle s'appuie sur les projets personnels des candidats, sur leurs réalités professionnelles et sur les besoins des employeurs.
- Cette formation est construite en fonction de vos besoins selon le principe de blocs de compétences.
- **Lieu de formation : Dijon**
Date de la prochaine session : 3 septembre 2024 au 26 mai 2026

UN PARCOURS DE FORMATION ADAPTÉ À CHACUN

3 possibilités de parcours de formation :

- 1** - Un parcours diplômant en passant les 4 UC selon le calendrier de la session proposée
- 2** - Un parcours diplômant en passant les UC en discontinu selon les calendriers de différentes sessions proposées
- 3** - Des modules de formation DEJEPS dans le cadre de la formation professionnelle continue. Cette formation est ouverte à la VAE.

Un positionnement de 21 heures à l'entrée en formation a lieu pour individualiser votre parcours.



Les taux de réussite de la promotion 2021/2022 - 100%



ENTRER EN FORMATION

QUELLES SONT LES CONDITIONS D'ENTRÉE EN FORMATION ?

- Être titulaire d'un diplôme ou brevet de secourisme (PSC1, AFPS, PSE1, PSE2, AFGSU, ou STT en cours de validité),
- Être titulaire d'un diplôme de niveau 4 dans le champ de l'animation enregistré au répertoire nationale des certification (BPJEPS),
ou
Être titulaire d'un diplôme de niveau 5 enregistré au répertoire national des certification (DEUG, DUT, BTS, DEUST),
ou
Attester d'un diplôme de niveau 4 et justifier de 6 mois d'expérience dans l'animation,
ou
Justifier d'une activité salarié(e) et/ou bénévole de 24 mois correspondant à 1600 H minimum.

QUEL EST LE COÛT DE LA FORMATION ?

Prix parcours complet : 9012.50 € et 50€ de frais d'inscription

Prix parcours discontinu : prendre contact avec Jean-François EHRLICH au 03 80 30 17 18

COMMENT FINANCER LA FORMATION ?

→ Salarié(e)s en CDI/CDD

- Le plan de développement de compétences de l'entreprise
- Le compte personnel de formation (CPF)
- Le compte personnel de transition professionnel
- Reconversion ou promotion par alternance, Pro-A

→ Fonctionnaire d'Etat

- Congés de formation professionnelle
- Compte personnel de formation (CPF)

→ Demandeurs/demandeuses d'emploi

(se rapprocher de votre conseiller Pôle Emploi/Mission Locale)

- Contrat d'apprentissage
- Contrat de professionnalisation
- Demande d'aide individuelle à la formation (AIF)
- Compte personnel de formation (CPF)



Les éléments ci-contre sont donnés à titre informatif et ne sauraient se substituer à la réglementation applicable. N'hésitez pas à nous contacter pour avoir le détail des dispositifs existants afin de vous orienter vers le dispositif qui conviendrait le mieux à votre situation personnelle ou à celle de l'employeur.

CONTACTS À VOTRE ÉCOUTE

COORDONNATEUR DE FORMATION

→ Jean-François EHRLICH

Tél. 03 80 30 17 18

Courriel : jean-francois.ehrlich@francas-bfc.fr

DEFA et master en ingénierie des métiers de la culture

Il est accompagné d'une équipe d'intervenants professionnels de structures socio-éducatives.

Devis et dossier d'inscription à retirer auprès de :

→ Nathalie MATA

Tél. 03 80 30 17 18

Courriel : formation@francas-bfc.fr

RÉFÉRENT HANDICAP

→ Virginie GRILLOT

Tél. 03 80 30 17 18

Courriel : virginie.grillot@francas-bfc.fr



LES ORGANISMES DE FORMATION DE LA PLATEFORME



→ **Les Francas** sont une fédération laïque de structures qui accompagne les acteurs locaux dans la mise en place des politiques enfance jeunesse en région Bourgogne Franche Comté. Ils interviennent dans de nombreux domaines comme le conseil en développement des politiques éducatives locales, la gestion de centres de loisirs, l'accompagnement des accueils collectifs de mineurs (ACM) dans le développement de leur projet éducatif et pédagogique en lien avec les réalités locales et en fonction des besoins des enfants et des jeunes, l'appui à l'élaboration et la mise en œuvre de projet d'animation, la formation des animateurs occasionnels (BAFD/BAFA) et des professionnels par la formation diplômante (CQP, CPJEPS, CC de direction, BPJEPS LTP, DEJEPS, DESJEPS) et par la formation professionnelle continue.



→ Le **CREPS de Bourgogne Franche Comté** est un établissement public du Ministère de la Jeunesse et des Sports. C'est un centre de ressource pour le développement et la promotion des activités sportives, de la jeunesse et de l'éducation populaire. Il constitue un centre de formation professionnel et un centre d'entraînement sportif. C'est le lieu privilégié de la préparation des athlètes de haut niveau.



→ L'**IRTESS** une association à but non lucratif (loi 1901), l'IRTESS constitue, en Bourgogne le plus important établissement assurant la formation professionnelle et le perfectionnement des travailleurs sociaux. C'est également un centre de ressource pour tous les acteurs du champ éducatifs, social et de l'aide à la personne. Il est agréé par le ministère des affaires sociale et de la santé, il participe au service public de formation.